

AVCS -

Fin des démarches auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada

Suite à l'entente de règlement dans le dossier AVCS, signée en mars 2015, le comité AVCS et l'APRHQ avaient décidé d'entreprendre une démarche auprès du fisc. Cette démarche avait pour but d'obtenir une exemption d'impôt à l'égard de la prime payée par l'employeur, prime qui devient un avantage imposable et qui s'ajoute au revenu de l'adhérent.

À cet effet, à la fin octobre 2015, le comité AVCS et l'APRHQ ont sollicité les adhérents à l'AVCS à contribuer financièrement pour défrayer les coûts de cette démarche. Un objectif financier avait été fixé à 70 000 \$, à défaut de quoi, aucune démarche ne serait entreprise auprès des autorités gouvernementales. Une relance a été faite en février dernier pour permettre à un plus grand nombre d'adhérents de participer à cette campagne de financement.

L'objectif n'ayant pas été atteint, la décision a été prise, à regret, par le comité exécutif de l'APRHQ et par le comité AVCS, de se retirer de ce projet.

À tous ceux et celles qui, depuis le tout début de l'an 2000, ont œuvré sans relâche dans le dossier AVCS, nos plus sincères remerciements pour le dévouement et le professionnalisme que vous avez fournis dans ce dossier. Vous me permettrez d'adresser, aux noms de tous les adhérents à l'AVCS et en mon nom personnel, une mention toute particulière de félicitations et de remerciements au porteur de dossier Monsieur Yves Tanguay. Merci Yves.